



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué le 19 mars 2024, s'est réuni en plusieurs lieux sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Sylvie COUCHOT, Benjamin CHKROUN, Anne FROMENTEIL, Gilles LE CAM, Alexandre PUEYO, France-Lise VALIER, Malika YEBDRI, Ramzi ZINAOU

Absent excusé : Hervé FLORCZAK

Absents non excusés : Rachid TEMAL, Cécilia TOUNGSI-SIMO

DELIBERATION 2024- 013

Objet : Demande de subvention à la Région Ile de France pour la réalisation d'études et d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la pose de pompes à chaleur sur les bâtiments de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu le montant des travaux de mise en œuvre de pompes à chaleur réversibles sur les bâtiments de l'Île de loisirs estimé à 320 000 euros TTC, arrondi,

Vu le montant des études préalables estimée à 3% du montant des travaux,

Vu le montant de la mission de maîtrise d'œuvre estimée à 7% du montant des travaux,

Vu les frais de publication,

Considérant la nécessité de poursuivre une politique d'économie d'énergie et de diminution de ses coûts de fonctionnements.

Considérant que l'ensemble des bâtiments sont des locaux d'exercice des missions des agents,

Considérant la nécessité de répondre face à des températures parfois excessives, été comme hiver, à des mécontentements des usagers,

Le comité syndical,

Sur la proposition et le rapport présentés par le Président Monsieur Thibault HUMBERT,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 095-259500627-20240326-D2024_013-DE



APPROUVE le projet d'études préalables aux travaux de mise en œuvre de pompes à chaleur réversibles sur les bâtiments de l'Île de loisirs, pour un montant de 9 600€ TTC,

APPROUVE le projet de mission de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 22 400€ TTC,

APPROUVE les frais de publication inhérent, à hauteur de 2 000€ TTC,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions de la Région Ile de France correspondante,

SOLLICITE de la Région Ile de France l'autorisation de démarrage des travaux anticipée.

Le Président


Signé par : Thibault HUMBERT
Date : 28/03/2024
Qualité : PRESIDENT



Thibault HUMBERT